

REPUBLIQUE FRANCAISE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

MAIRIE DE SAINT -YBARS

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Conseil se réunira à La Mairie

Le Samedi 28 Février 2015

A 09h30

Affiché le 20 Février 2015

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Session ordinaire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

- Approbation du procès verbal de la séance du 17 Décembre 2014,
- Délibération pour le versement, par la Commune de SAINT-YBARS, de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Lèze pour l'achat de bacs de collecte des déchets ménagers,
- Délibération pour la réalisation des travaux de sécurisation BT s/P12 de Raoufasti,
- Délibération pour la réalisation des travaux de sécurisation FS BT s/P12 de Raoufasti,
- Présentation du Plan Aménagement et du Développement Durable (PADD) dans le cadre de la modification du POS en PLU,
- Questions diverses.

Le Maire
Francis BOY